



État des lieux de la contribution carbone vue de France

ÉDITION 2024
SUR LES DONNÉES 2023

Qu'est-ce que la plateforme



Info Contribution Neutralité Carbone est une plateforme d'information en ligne sur la compensation carbone volontaire, soutenue par l'ADEME.

L'objectif d'Info Contribution Carbone (InfoCC) est d'informer et de conseiller de manière neutre tous les utilisateurs potentiels de la contribution carbone. InfoCC participe à la diffusion des bonnes pratiques, tant du côté de l'offre que de la demande, et met à disposition des supports pédagogiques accessibles à toutes et tous. La plateforme favorise ainsi un développement plus cohérent et plus responsable de la dynamique carbone volontaire en France.

www.info-compensation-carbone.com



Info Contribution Neutralité Carbone est une initiative portée par le Geres et soutenue par l'ADEME



Qu'est-ce que cet état des lieux ?

Dans le cadre de son travail pour améliorer la clarté et de la transparence de la contribution carbone volontaire, InfoCC publie annuellement un état des lieux de ces activités en France.

Cette publication vise à **donner des informations quantitatives et qualitatives sur l'état du marché**, notamment en recensant et qualifiant les crédits carbone développés en France ou vendus par des opérateurs français.

Cette nouvelle édition s'intéresse à l'année 2023. Les données ont été collectées auprès des opérateurs français de la contribution carbone volontaire, c'est-à-dire les organisations (entreprises, associations...) qui proposent des crédits carbone (ou produits équivalents) à la vente. Ils ont été consultés via des entretiens qualitatifs et un questionnaire standardisé qui est mis à jour annuellement afin de tenir compte de l'évolution du marché. Les réponses ont été recueillies entre mai et juillet 2024 et sont conservées de manière anonyme pour des raisons de confidentialité.

Faisant suite à plusieurs commentaires reçus lors de l'enquête précédente, ou lors d'entretiens avec des acteurs, nous avons élaboré cette année une partie qualitative plus importante. Elle cherche à approfondir davantage le fonctionnement concret du marché (modèles d'affaires et opérationnels), avec un accent mis sur les attentes et contraintes des financeurs.

Précision : les volumes de ventes sont indiqués indifféremment en « crédits » ou « tonnes eqCO₂ » pour « équivalent en tonnes de CO₂ », qui est la valeur de référence.

Remerciements

Nous remercions les opérateurs de la contribution carbone ayant participé à l'étude. Ceux-ci sont listés dans la section « **Opérateurs** » de cette étude et visibles sur notre annuaire en ligne. Un remerciement particulier à ReSoil, Climat local, et l'ONF pour leur appui dans le cadre de la préparation de cet état des lieux, ainsi qu'à Fransylva pour sa collaboration afin de réaliser l'enquête dédiée au financement des projets forestiers du Label bas-carbone, dont les résultats ont été inclus dans notre publication. Un remerciement également à Simon Martel et Paul Mousset de I4CE, pour leur intérêt relatif à ce travail et leurs conseils afin de continuer à améliorer ce dispositif.

Sommaire

SYNTHÈSE	05
06	CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2023
ANALYSE DES CRÉDITS VENDUS EN 2023	08
12	GROS PLAN SUR LE LABEL BAS-CARBONE
FOCUS : PRIX ET PRATIQUES DU CARBONE FORESTIER	16
18	ANALYSE DU MARCHÉ DE LA COMPENSATION CARBONE
REGARDS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU LABEL BAS-CARBONE	24
26	CONCLUSION

Synthèse

Périmètre

Notre étude s'intéresse aux acteurs présents sur le marché français mais intègre des ventes à des acheteurs internationaux. Cela nous permet à la fois de présenter des données chiffrées sur un échantillon complet du marché mondial et d'en extraire des données plus précises à l'échelle de la France. Le nombre de participants à notre enquête annuelle est au nombre de 28 (comme l'an dernier). On peut considérer que notre étude analyse environ 25% du marché volontaire mondial; elle ne se veut donc pas exhaustive mais transmet une vision de ce qui se passe sur le marché de la contribution volontaire tel que vu de France. Pour une vue plus générale à l'échelle mondiale, voir le [rapport annuel d'Ecosystem Marketplace](#).

Un volume en contraction entre 2022 et 2023

L'année 2023 a été marquée par une nette diminution dans la vente des crédits sur le marché de la contribution carbone.

Au global, le total de crédits intégrés dans notre étude a diminué de 36% entre l'édition 2023 et 2024 (de 40 à moins de 26 millions de tonnes eqCO₂ environ). On obtient sensiblement le même taux de décroissance si l'on observe à périmètre de répondants constant (soit en considérant uniquement le groupe des opérateurs interrogés sur les deux éditions).

Cette diminution est encore plus marquée en ce qui concerne les « crédits » du Label Gold Standard et du Clean Development Mechanism – un facteur explicatif pouvant être le ralentissement de la certification de nouveaux projets, notamment chez Gold Standard qui a entrepris une révision de nombreuses méthodologies à la suite des critiques de chercheurs et chercheuses publiées dans la presse. On constate en revanche un maintien en volume chez le certificateur Verra, qui semble avoir pu maintenir un rythme d'activité assez stable.

On peut formuler l'hypothèse que les acheteurs très orientés prix ont été moins affectés par les critiques sur la qualité des crédits.

Dans ce contexte, le Label Bas Carbone résiste mieux que l'ensemble du marché, probablement le signe qu'il s'agit d'un dispositif qui rassure les financeurs: on constate une baisse de 12% du nombre total de crédits vendus sous ce label - et de seulement 7,7% en valeur (tout en enregistrant une hausse du nombre de projets déposés).

La lente croissance du prix moyen de la tonne eqCO₂ se poursuit

Le prix moyen des crédits vendus poursuit l'augmentation déjà relevée l'an dernier. Sur notre échantillon, les crédits ont été vendus en moyenne à 8,05 €/t eqCO₂ (contre 4,6 € en 2021 et 6,1 € en 2022). Comme les années précédentes, ce montant cache des disparités importantes entre des prix de vente - qui dépendent grandement de la localisation, du type de certification et de la nature des activités.

On observe par exemple un prix de vente moyen pour le Label bas-carbone de 34,5 €/t eqCO₂. Un niveau qui permet d'assurer un meilleur taux de financement pour les porteurs de projets, alors que les attendus de qualité augmentent, mais qui peut encore constituer un frein à la vente auprès de certaines entreprises.

Une dynamique de restructuration qui s'affirme ?

Les récents scandales internationaux dans la presse ont fragilisé la confiance d'investisseurs potentiels sur le marché volontaire du carbone.

Au-delà, les crédits carbone (même français pour les clients nationaux) n'apportent aucun intérêt économique direct pour l'organisation - comme des crédits ou réductions d'impôt, etc. Ainsi, le dynamisme de ce marché semble être fortement corrélé à la santé financière de l'entreprise. La conjoncture économique (voire géopolitique) peut donc probablement être considérée comme un élément explicatif important du tassement observé du marché en 2023.

Le MVC parvient cependant à maintenir une attractivité, notamment car il est plus tangible que le marché réglementé - mais aussi grâce à des efforts de l'ensemble du secteur pour mettre en avant la qualité des normes et les co-bénéfices des projets.

Bilan chiffré de l'année 2023

Ensemble des crédits vendus par les opérateurs interrogés

25 564 375

tonnes eqCO₂ sur le périmètre de notre étude*

pour un montant total supérieur à

205 millions €

achetés par

8 273 clients

vendus par

28 opérateurs différents

Prix des crédits

(en € / par tonne eqCO₂)

8,05 €

moyenne

0,38 €

Prix minimum

205 €

Prix maximum



* soit un échantillon qui représenterait environ 23% du marché mondial. En effet, selon le dernier rapport annuel d'Ecosystem Marketplace, en 2023, 111 millions de crédits carbone ont été échangés sur le marché mondial.

Les projets d'énergies renouvelables et projets forestiers loin devant les autres secteurs

Au total, 76% des crédits vendus sont issus soit du domaine des énergies renouvelables (45% pour ce secteur – néanmoins en baisse par rapport à 55% l'an dernier), soit des projets forestiers (31%, contre 27% en 2022). On peut noter aussi que l'efficacité énergétique figure désormais dans le trio de tête des types de projet.

	Tonnes eqCO ₂	%	Valeur totale	%	Prix moyen	Prix min.	Prix max
Énergies renouvelables	11 528 270	45	49 375 808	24	4,28 €	0,38 €	31 €
Reforestation, afforestation, protection de la forêt	7 823 358	31	105 486 494	31	13,48 €	3,94 €	205 €
Efficacité énergétique	2 257 698	9	14 920 101	7	6,61 €	1,46 €	20,92 €
Autre(s)	3 955 049	15	35 887 492	17	9,07 €	4,78 €	1,90 €

La domination des standards historiques se réaffirme sur le marché

En 2023, 88% des crédits vendus sont issus de projets certifiés par l'un de trois standards Verra, Gold Standard et Clean Development Mechanism.

On constate dans le même temps une augmentation du développement de l'auto-certification: 44% des opérateurs consultés ont déclaré avoir recours à une certification ou labellisation propre, sur des projets généralement plus petits et qui seraient pour une bonne part en voie de commercialisation.



	Tonnes eqCO ₂	Prix moyen
VERRA	14 726 583	7,06 €
Gold Standard	4 768 124	8,14 €
CDM	2 904 882	3,43 €

La contribution carbone en France

Acheteurs français

6 995 799 tonnes eqCO₂ vendues à des acheteurs français (soit un peu moins de 27,25% des crédits couverts par l'étude), à plus de 500 clients différents (contre 900 l'an dernier, signe d'une concentration apparente du marché national).

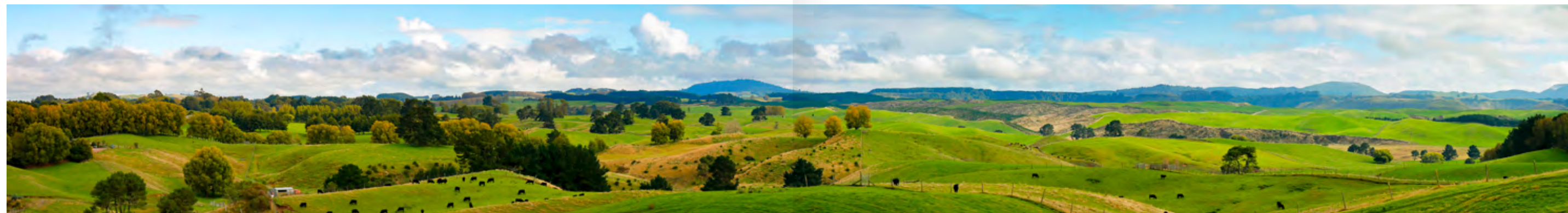


Projets français

Au total **628 085** crédits vendus (dont 28 598 en outremer) sont issus de projets sur le territoire français (soit 2,5% des crédits couverts par l'étude). Parmi ceux-ci, plus de **500 000** tonnes vendues ou pré-vendues dans le cadre du Label bas-carbone*.

Pour une présentation du **Label bas-carbone** et des différents **standards internationaux**, rendez-vous sur la plateforme Info contribution Carbone.

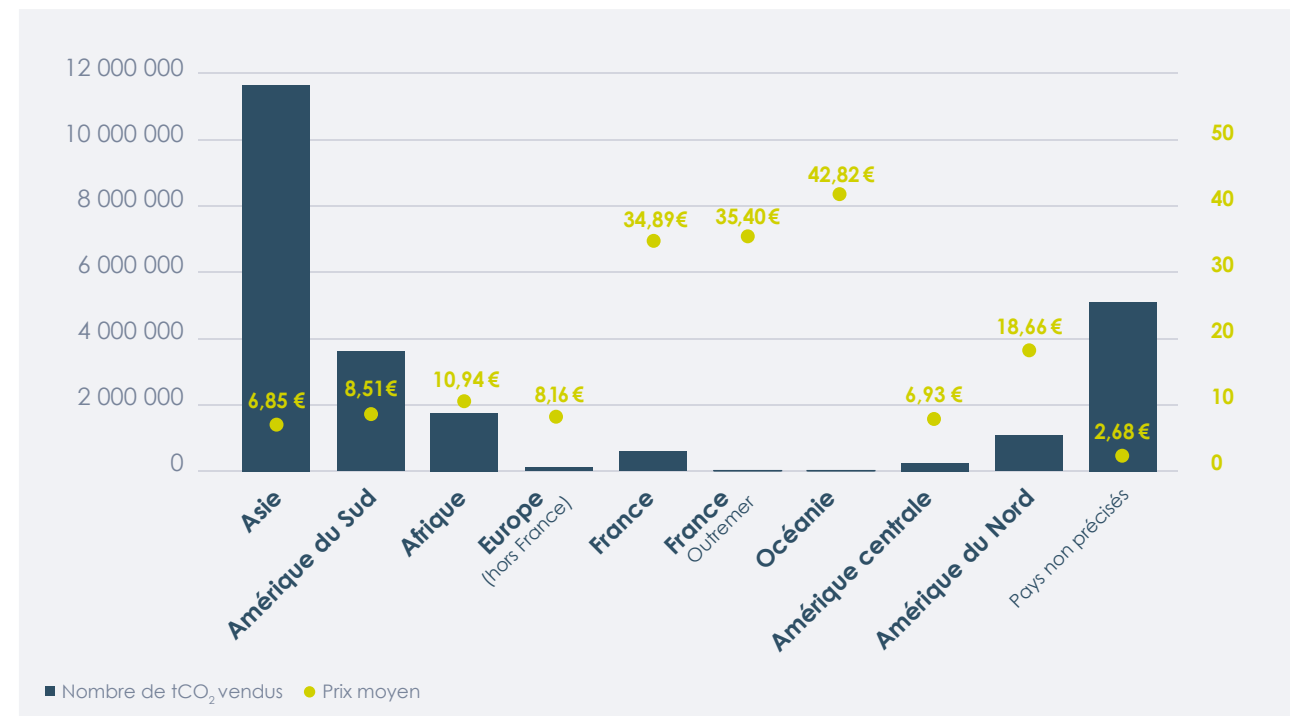
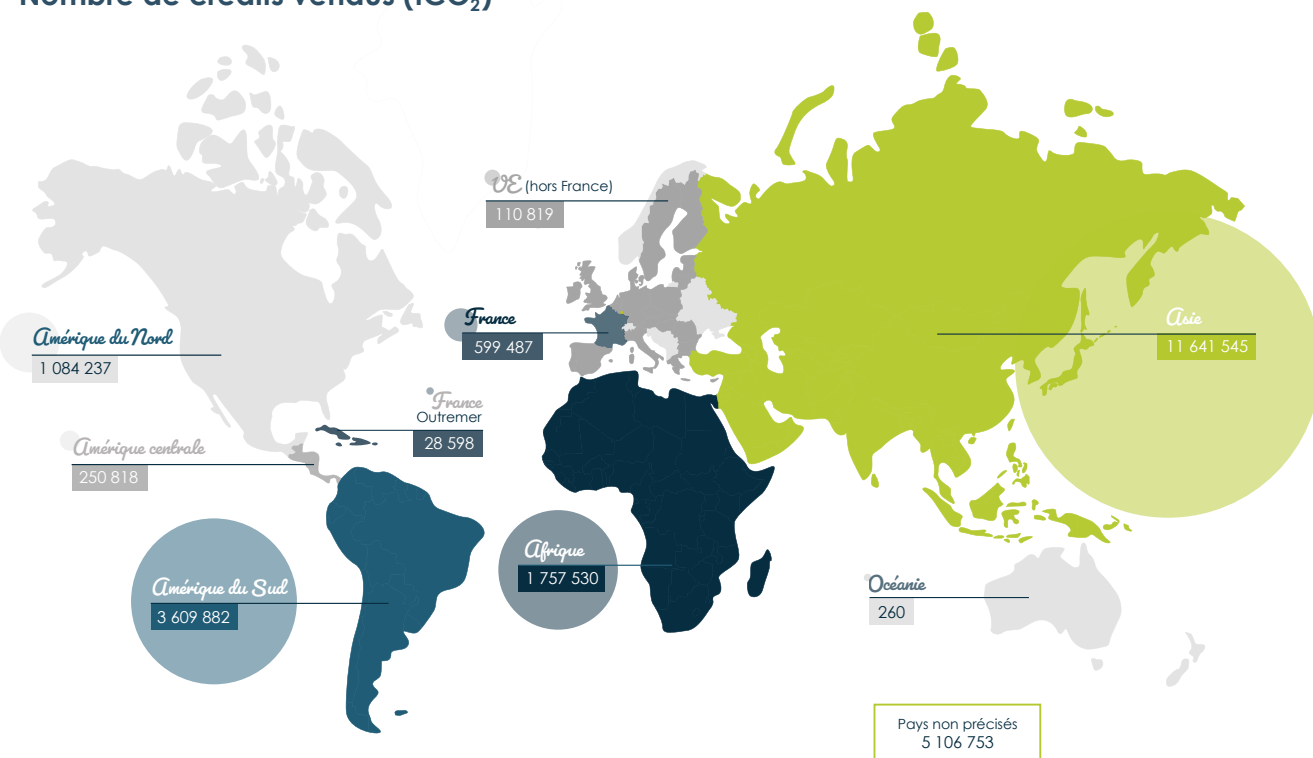
Ce volume n'est pas directement comparable aux tonnes (plus d'un million) labellisées sur la même année d'après le registre LBC (cf. plus loin dans ce document). Cependant, il indique une assez bonne représentativité quantitative des réponses au questionnaire.



Analyse des crédits vendus en 2023 par localisation des projets

Certains opérateurs n'ont pas souhaité fournir d'information concernant l'origine géographique des projets. La synthèse est donc réalisée sur la base des informations communiquées.

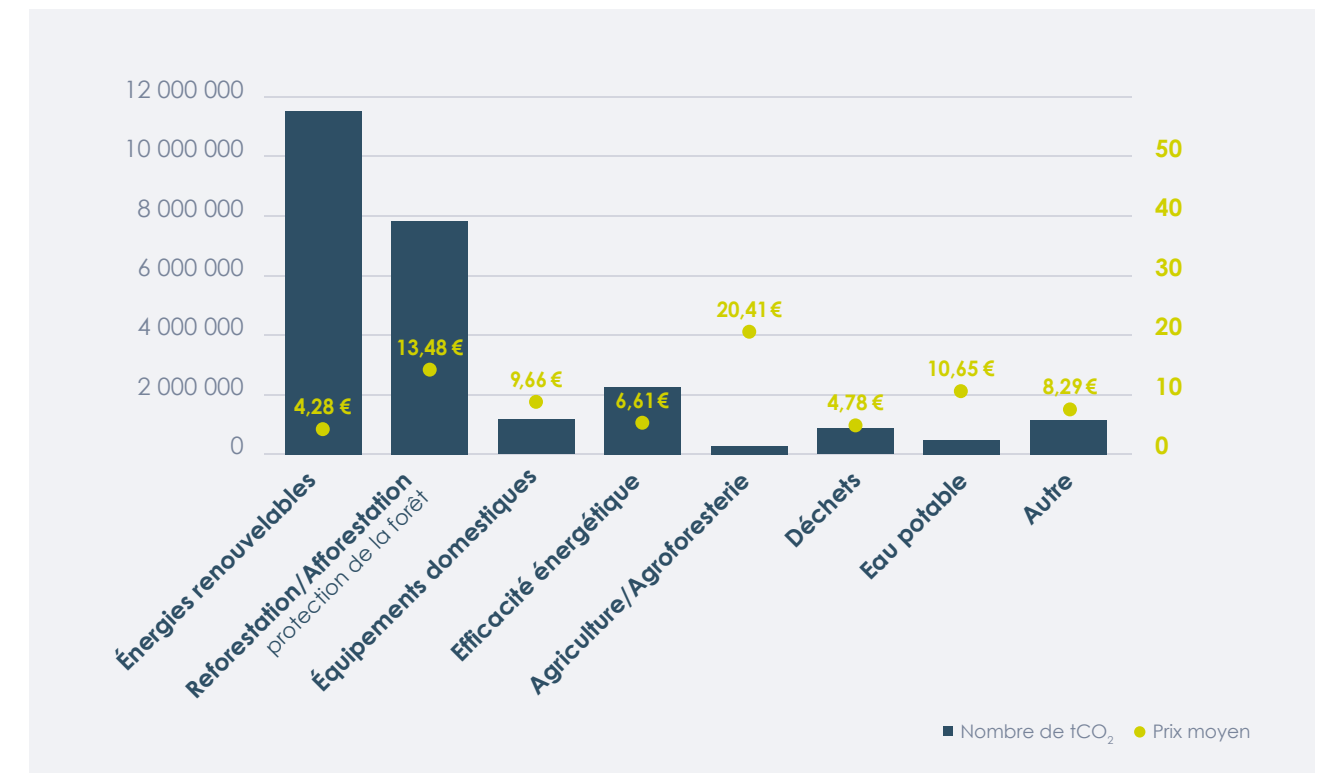
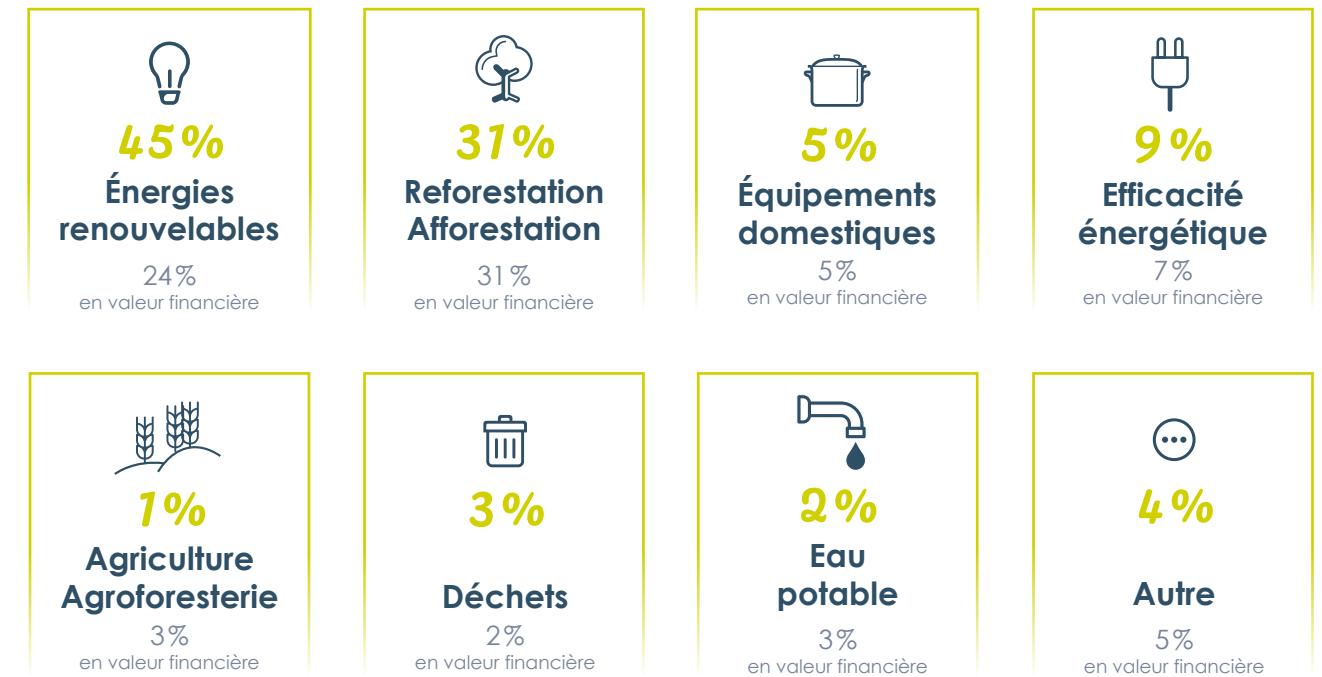
Nombre de crédits vendus (tCO₂)



Il convient d'observer ce graphique avec prudence, notamment en ce qui concerne la valorisation des crédits provenant des autres régions du « Nord ». Les valeurs constatées ici ne signifient pas qu'il n'y existe pas de crédits à prix équivalents à ceux produits en France – mais ils sont vraisemblablement vendus « sur place » et pas exportés.

Analyse des crédits vendus en 2023 par type de projets

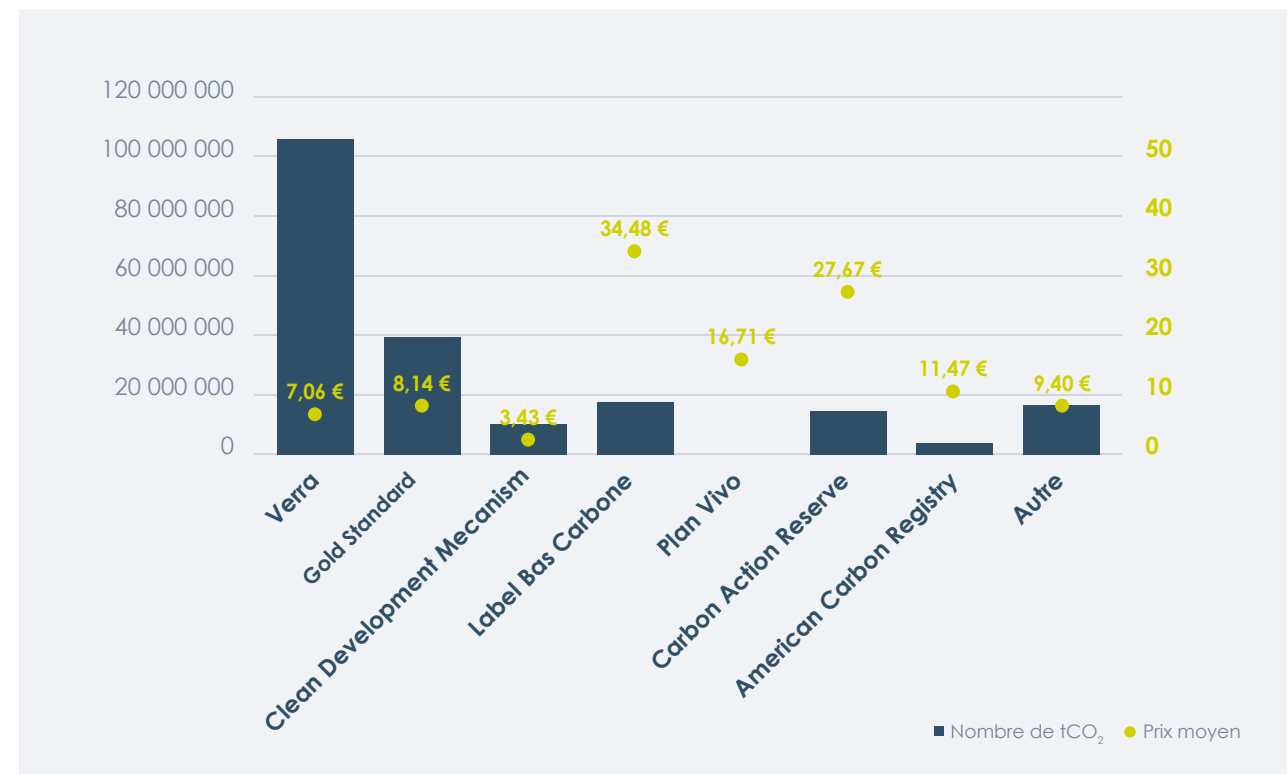
Nombre de crédits vendus (tCO₂), pourcentage du total



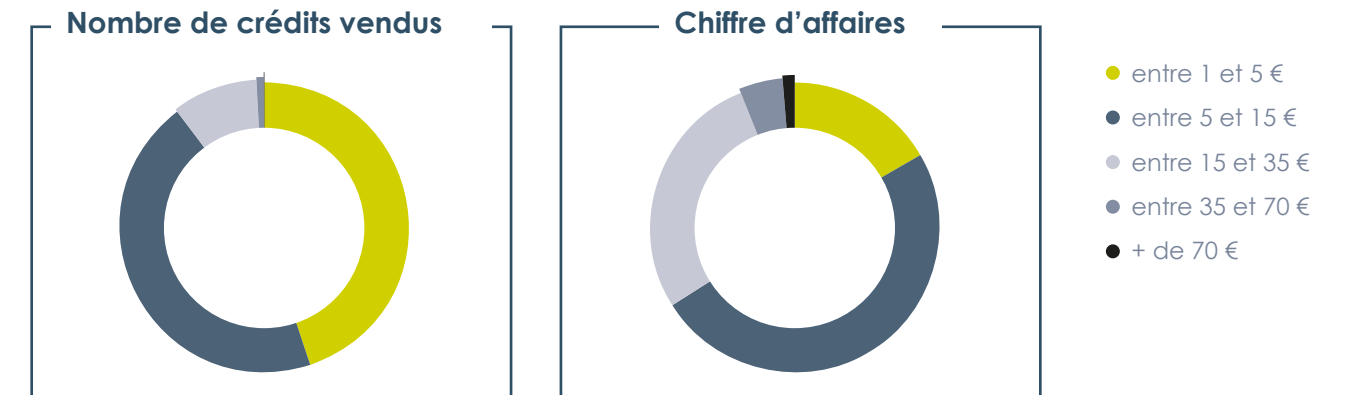
Analyse des crédits vendus en 2023 par type de certification

Bien que plus d'un tiers des opérateurs (37,5%) indique proposer un label interne ou travailler sur son développement, les crédits issus d'auto-certifications ne représentent néanmoins pour le moment qu'une partie infime des crédits vendus (moins de 1% en valeur financière).

Il semble que dans un certain nombre de cas, ce type de label ou certificat est proposé en sus d'un « grand standard » qui est donc reporté ici en priorité, ce qui masque dans une certaine mesure cette dynamique complémentaire. L'enquête annuelle prochaine pourra s'efforcer de mieux rendre compte des pratiques de multi-certifications du marché.



Analyse des crédits vendus en 2023 par niveau de prix/t eqCO₂



On perçoit dans cette représentation la persistance d'un volume significatif des crédits dont la tonne eqCO₂ peut être considérée comme « bon marché », puisque 45% des 25 millions de crédits tracés dans notre enquête ont un prix de vente inférieur à 5 €.

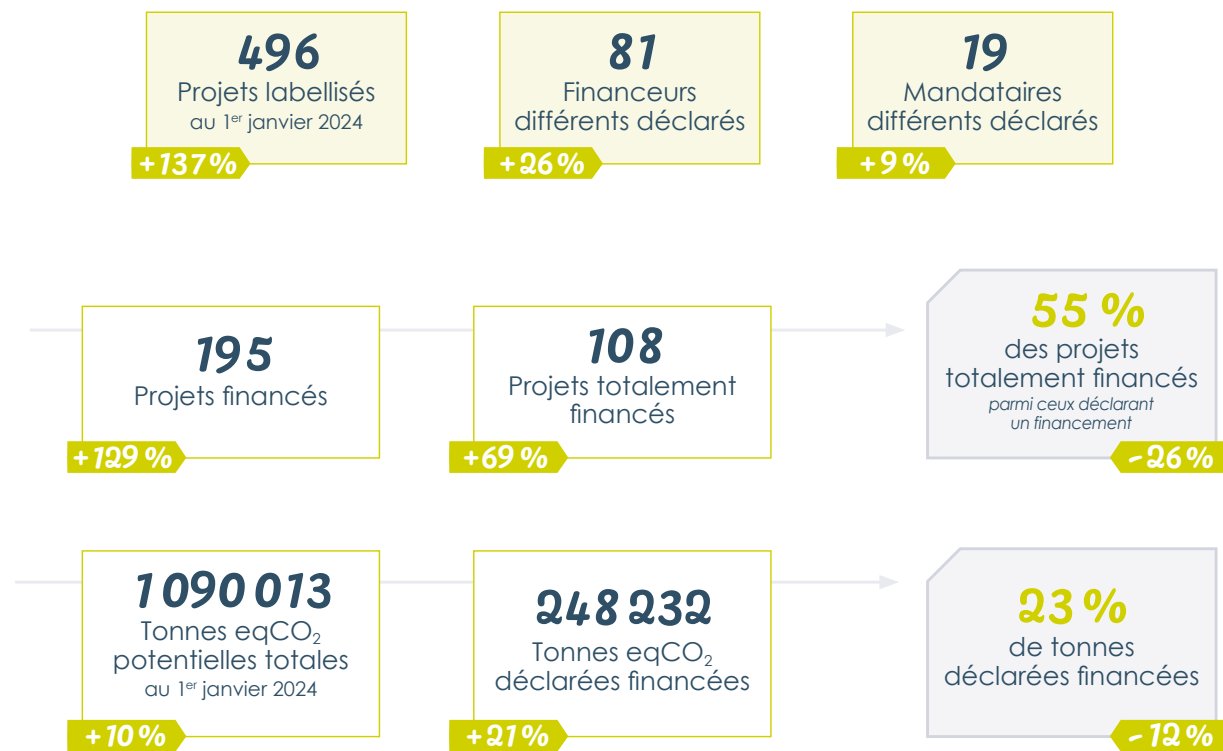
La médiane est cependant en croissance, et on observe qu'une part significative du chiffre d'affaires engendré sur ce marché (77%) s'inscrit désormais dans la tranche de 5 à 35 € t eqCO₂.



Gros plan sur le déploiement du label **bas-carbone**

Chiffres clés 2023*

Taux de comparaison par rapport à 2022



* Données au 31 décembre 2023 sur les projets labellisés et leurs déclarations de financement fournies par la DGEC.

ATTENTION : Ces données ne peuvent être comparées aux déclarations de ventes des opérateurs, présentées dans les parties précédentes. Les chiffres de commercialisation précédents intègrent par exemple des préventes de réduction d'émissions issues de projets en cours de labellisation, tandis qu'à contrario ils ne comptabilisent pas de réductions carbone projetées mais non vendues. Les tonnes indiquées ici correspondent aux projets labellisés sur l'année 2023.

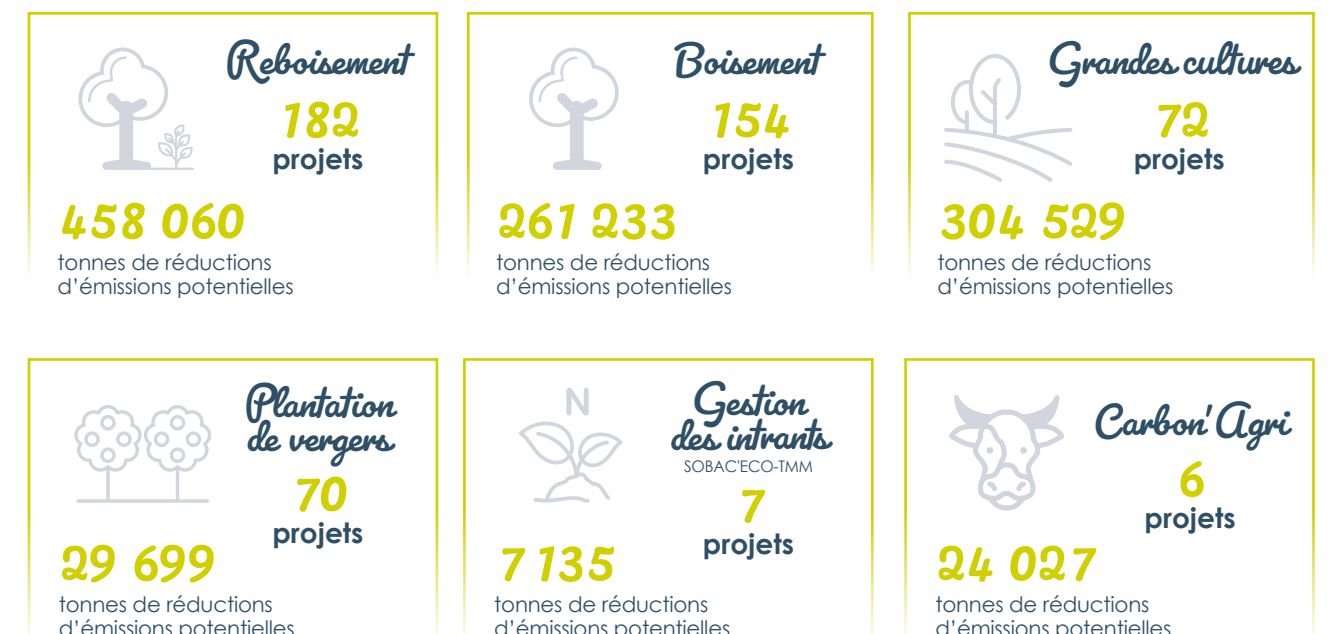


On observe une croissance significative du nombre de projets labellisés et pour lesquels un financement est déclaré. Il s'agit de projets probablement plus petits (le total de tonnes de réductions potentielles augmente nettement moins), et avec un financement qui apparaît moins complet. Une diversification des parties prenantes actives sur le marché (financeurs, mandataries) semble se dessiner.

Ces constatations sont à considérer avec précaution, la plupart de ces éléments provenant de déclarations à caractère non obligatoire.



Répartition de l'ensemble des projets labellisés sur l'année 2023 par méthodes mobilisées



TOTAL ► 496 projets soit 1 090 013 tonnes de réductions d'émissions potentielles

On relève aussi un très petit nombre de projets pour les méthodes Balivage, Écométhane, Haies et Rénovation

Les méthodes

actuellement disponibles
ou en cours de développement

15 méthodes approuvées

3 méthodes forestières

- Boisement
- Reconstitution de peuplements forestiers dégradés
- Balivage (conversion de taillis bien venants en futaies sur souche)

6 méthodes agricoles

- Carbon'Agri (polyculture-élevage bovin)
- Haies (gestion durable dont plantation de haies)
- Plantation de vergers
- Grandes cultures
- Gestion des intrants (SOBAC'ECO TMM)
- Amélioration de l'alimentation des bovins (écométhane)

2 méthodes bâtiment

- Rénovation des bâtiments (avec utilisation de matériaux réutilisés ou de matériaux bas-carbone)
- Bâtiment neuf biosourcé (projets de construction de nouveaux bâtiments neufs contenant des produits biosourcés en quantités importantes)

1 méthode transport

- Tiers-lieux (réductions des déplacements des télétravailleurs salariés en zones peu denses)

1 méthode marine

- « Herbiers de Posidonie » (valorisation du stockage de carbone séquestré au sein des herbiers de posidonie subissant des dégradations dues aux ancrages sur la façade méditerranéenne)

1 méthode mangroves et forêts marécageuses

- Valorisation du stockage de carbone associé à des activités de restauration de mangroves et de forêts dégradées, dans les départements et régions d'Outre-Mer (DROM), développée par Eco act

1 méthode ville arborée

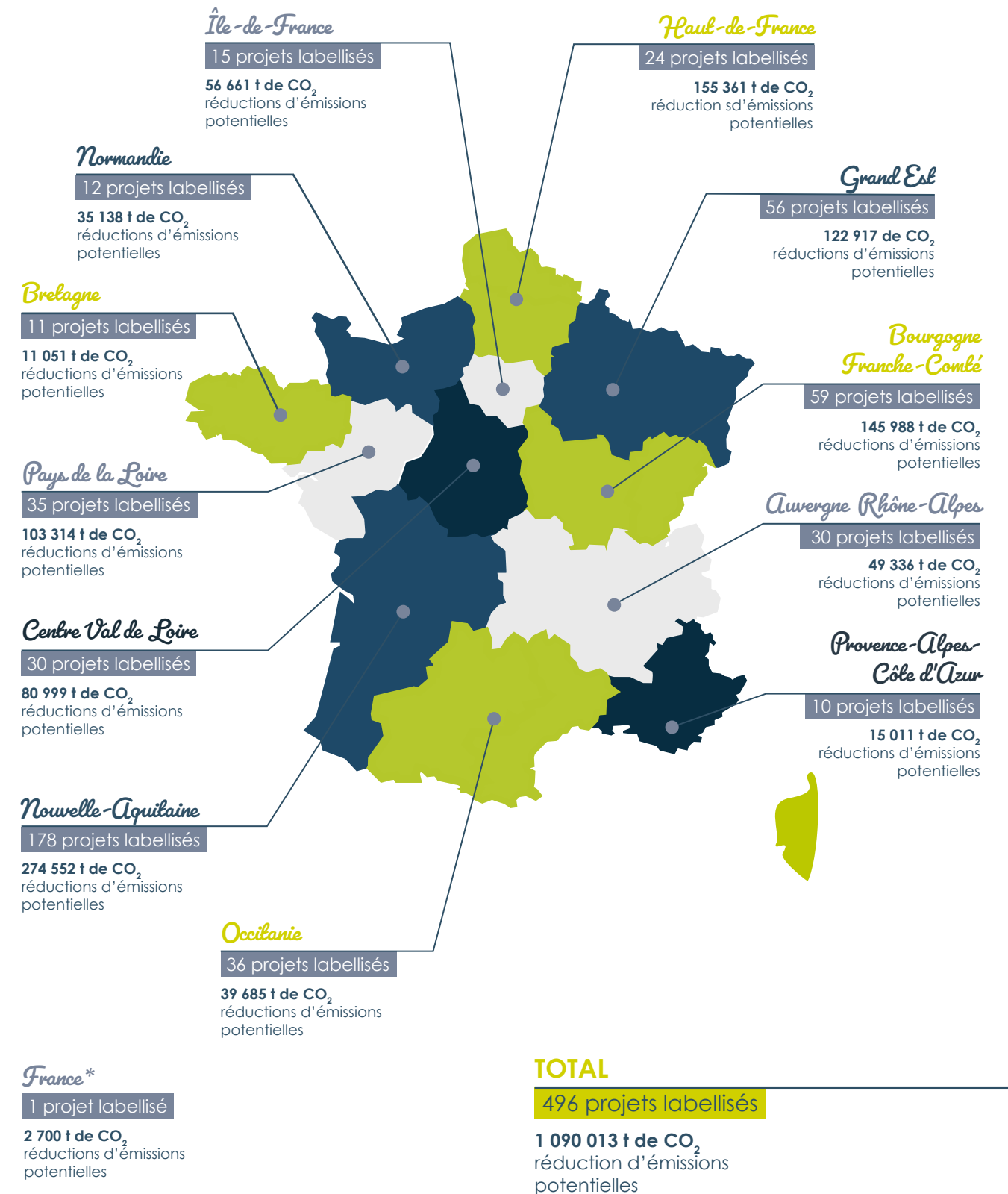
- Valorisation de la séquestration carbone et des co-bénéfices liés à l'augmentation du couvert arboré en milieu urbain, en France métropolitaine (développée par la Société Forestière de la CDC)

D'autres méthodes en projet

- Amélioration de peuplements en impasse sylvicole
- Préservation des vieilles forêts/îlots de sénescence
- Restauration des terres agricoles dégradées en Guyane
- Sylviculture à couvert continu/futaie irrégulière/allongement des cycles de production
- Méthodologie pour la conservation et la restauration des herbiers de zostères
- Restauration des prairies/milieux ouverts
- Restauration des tourbières
- Agroforesterie (haies intraparcellaires)
- Plantes à parfum
- Production d'algues pour substitution d'engrais ammonitrés et production de bioplastiques
- Verdissement des poids lourds
- Reconditionnement des appareils électroniques

L'ordre de présentation de cette liste ne dépend pas de l'état d'avancement des dossiers.

Répartition géographique des projets labellisés sur l'année 2023



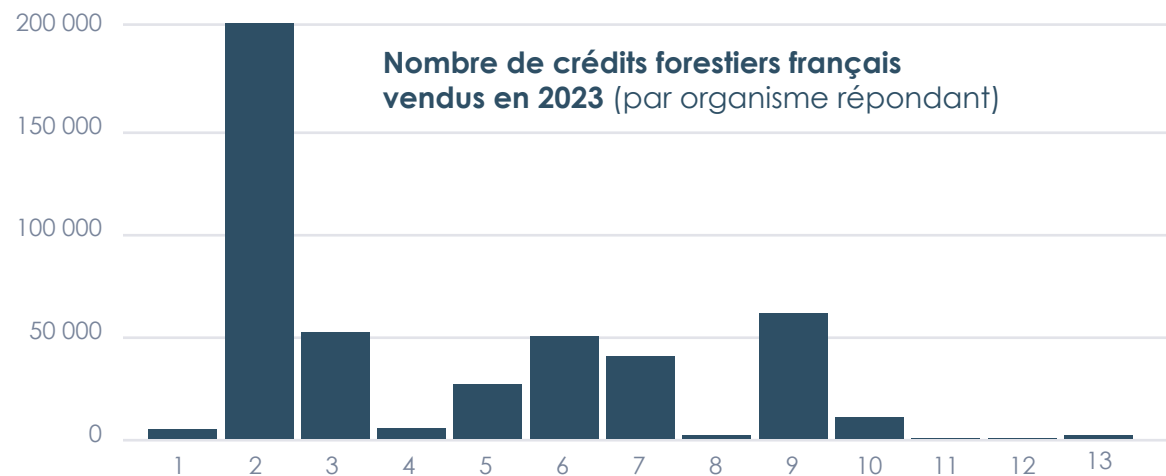
Certaines disparités géographiques peuvent surprendre, l'enquête 2025 pourra s'intéresser plus précisément à cet aspect.

*Les projets Carbon'Agri notamment peuvent s'étendre sur plusieurs régions simultanément.



FOCUS Prix et pratiques du carbone forestier dans le cadre du Label bas-carbone

Sur les 20 organismes sollicités dans le cadre d'un sondage complémentaire spécifique, 13 ont communiqué leurs chiffres de ventes pour l'année 2023. Pour les projets forestiers en France, on atteint un total de 470 000 tonnes eqCO₂ vendues, dont 462 681 crédits labellisés LBC. Cela représente une baisse de 14 % en volume du périmètre considéré par rapport à l'an dernier (mais les répondants ne sont pas tout à fait les mêmes).



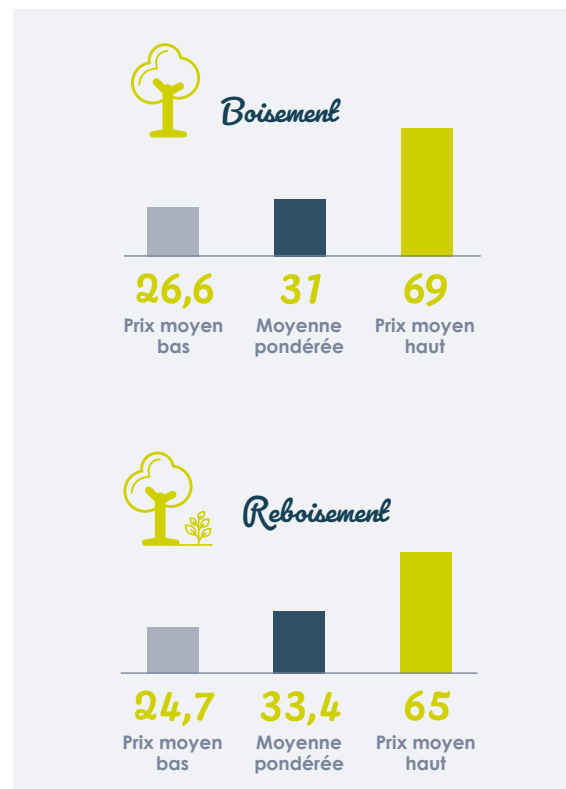
Comme l'an passé, un seul répondant représente près de la moitié du volume analysé, aussi il convient d'être très prudent dans la généralisation des différentes données calculées ci-après. Ainsi, les prix maximum indiqués ci-dessous peuvent se révéler assez trompeurs, la moyenne pondérée globale ne se situant qu'à 32,43 €/t eqCO₂.

Prix (TTC) de la tonne de carbone en €

Cette année, un projet de balivage a été rapporté par les organismes ayant répondu à l'enquête, ainsi qu'un petit nombre de projets hors Label bas-carbone (reforestation et sylviculture continue naturelle). Ces données ne sont pas incluses dans les calculs suivants.

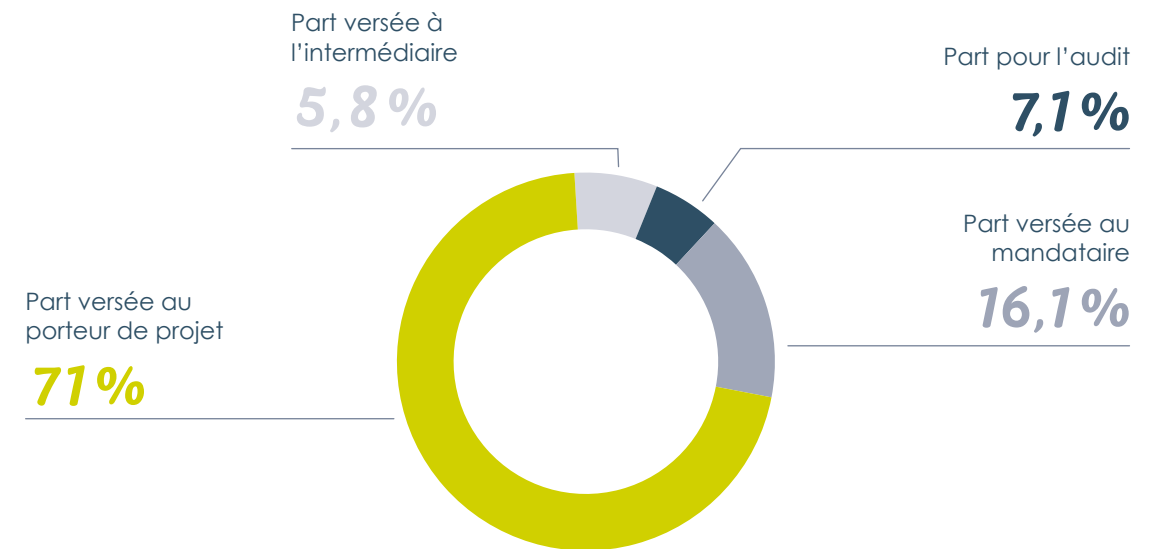
Les données ci-contre sont moyennées à partir de l'ensemble des valeurs renseignées par les répondants. Le prix de la tonne eqCO₂ connaît cependant une forte variabilité en fonction du projet (surface, co-bénéfices environnementaux, coût du projet, ...). Par rapport à 2022, on observe une légère augmentation des niveaux de prix, notamment pour le reboisement (+6% pour le prix moyen pondéré de la tonne eqCO₂).

Certains opérateurs font état d'incertitudes croissantes (révisions des méthodes Label bas-carbone, compatibilité avec le futur cadre européen...), qu'ils lient parfois à l'augmentation du prix à la tonne, rendu nécessaire pour compenser ces risques. Pour ce qui est de certains prix très élevés (plus de 60 €), ils correspondraient notamment à des cas de financeurs spécifiques, souvent avec un ancrage territorial fort et qui souhaitent en priorité apporter un soutien aux travaux (et non à la tonne).



Caractéristiques de financement des projets

L'enquête permet d'estimer la part moyenne dédiée à chaque acteur d'un projet forestier. Ces statistiques masquent cependant une grande disparité : ainsi la part versée au porteur de projet peut varier significativement, avec des ratios rapportés de 47 % jusqu'à 89 % pour certains projets.



À quel taux en moyenne les travaux forestiers sont-ils financés ?

79%

Si les projets sont préfinancés avant les travaux, à quel taux en moyenne ?

56%

Par rapport au focus forestier 2022, on constate une croissance, aussi bien du taux de financement des travaux des projets forestiers (qui passe de 65 à 79%), que du ratio de préfinancement (de 47 à 56%).

Les acteurs ont également été sondés sur les niveaux extrêmes (volume trop bas, prix trop haut) pour pouvoir raisonnablement accéder au marché. Les valeurs représentées sont des moyennes non pondérées, aussi tendent-elles peut-être à surreprésenter des mandataires plus modestes. Ceux-ci peuvent peiner à mobiliser des financeurs importants, ou à mutualiser certains coûts d'intermédiation (qui pèsent alors trop lourdement sur des projets de petite taille).

Minimum du volume en deçà duquel il y a des difficultés pour vendre les projets forestiers ?

(t CO₂)
1,472

Maximum du prix à partir duquel il est difficile de vendre les projets forestiers ?

(€/t CO₂)
50

Pratiques de préservation de la biodiversité

Une nouvelle question cette année portait sur l'évolution des pratiques notamment en lien avec le bonus biodiversité du Label bas-carbone et les avantages associés dans le cadre de la loi Climat et résilience.

Une majorité d'opérateurs indique mettre en place des critères ou exigences en la matière, parfois

au-delà de ce qui est inscrit dans le LBC, qu'ils jugent parfois insuffisant.

Les motivations évoquées relèvent en minorité de l'avantage financier pour certains acheteurs (peu généralisable), et davantage de principes de bonne gestion à long terme ainsi que du souhait de mieux valoriser les projets soutenus.

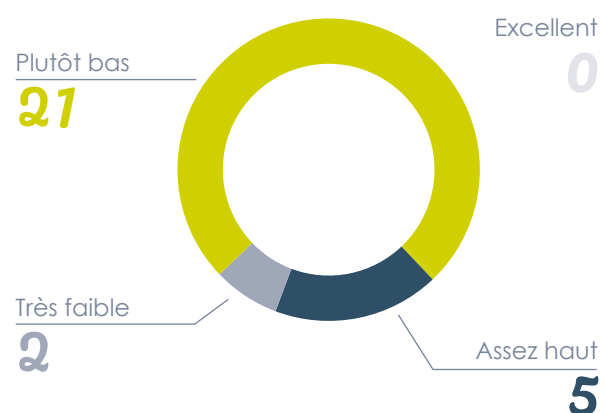
Analyse du marché de la contribution carbone

Dans cette partie est proposée une restitution des réponses des opérateurs aux questions qualitatives qui leur ont été posées lors de cette enquête.

Vision globale marché du carbone volontaire

Image et niveau de confiance sur le marché

Selon vous, de quel niveau de confiance jouit le Marché Carbone Volontaire (MVC) actuellement ?



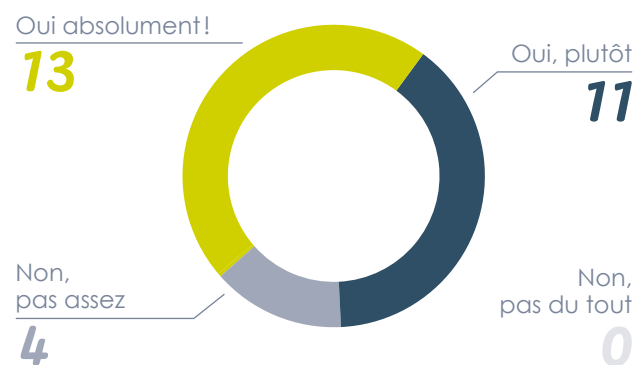
Après une nouvelle année prolifique en travaux de recherche critiques sur la robustesse des labels historiques, en attaques médiatiques sur la qualité des projets (forestier ou projets de cuisson), ainsi que sur la sincérité des financeurs, une grande majorité des opérateurs jugent que le marché du carbone volontaire jouit d'un niveau de confiance plutôt bas.

Si plusieurs réponses notent que ces polémiques décrédibilisent l'ensemble du MVC, certains acteurs estiment qu'un niveau de confiance bien meilleur se maintient vis-à-vis projets locaux / français (LBC) ou s'appuyant sur des cadres (souvent plus récents) qui améliorent la robustesse, la transparence et la traçabilité des crédits carbone : méthodologies mises à jour (VCS, ICVM CCP, CORSIA...), déploiement de normes chapeau (ICROA, IC-VCM)...

Quelques opérateurs rapportent une amélioration de la situation et un redressement en cours du marché, tout du moins là où les efforts de restructuration ont été importants. Cela semble accentuer le dessin d'un double marché, à l'image des financeurs qui, pour une part, s'investissent à long terme et avec exigence auprès d'acteurs de confiance – tandis que d'autres, peinant à progresser dans leur connaissance ou expérience du marché, préfèrent finalement se retirer... voire parfois se recentrer sur leurs propres efforts de réduction. Ces réactions alimentent en retour la critique d'un mécanisme certes fragile, mais qui demeure une des rares sources de financement de la transition écologique, comme le soulignent plusieurs parties prenantes.

Efficacité du MVC dans l'action climatique

Vous-mêmes, pensez-vous que le MVC contribue efficacement à la lutte contre le changement climatique ?



Malgré les difficultés précédemment évoquées, les acteurs du marché volontaire du carbone estiment majoritairement qu'il peut jouer un rôle crucial dans l'atteinte de nos objectifs de décarbonation.

Les avis mitigés portent principalement sur l'effet d'aubaine que cela peut représenter pour des financeurs qui laisseraient s'envoler leurs émissions.

Quelques opérateurs suggèrent un cadre pour que la contribution soit correctement insérée dans les stratégies climat des entreprises (par ex. des obligations de réductions pour pouvoir accéder aux marchés) – cependant la perspective d'une comptabilisation dans les objectifs SBTi suscite des réactions partagées (reconnaissance vs. crainte de nouvelles polémiques), dans l'attente d'une clarification.

Des points d'amélioration importants sont également évoqués du côté de « l'offre », considérant en premier lieu que certaines méthodes d'évaluation de l'impact carbone demeurent insuffisamment robustes et qu'il faut poursuivre les efforts entrepris en direction d'une plus grande qualité. Les mesures qui font le plus consensus comprennent : plus d'exigence dans les preuves d'additionnalité (notamment pour les projets d'évitement), des projections plus conservatrices, l'imposition d'audits plus rigoureux (qui s'inscrivent dans la durée). La transparence est un facteur de succès très fréquemment mentionné, sur les méthodes et leurs incertitudes, ainsi que sur la chaîne de valeur des crédits – notamment pour garantir un maximum de valeur pour les porteurs de projet.

Moins unanimes, des avis s'expriment en faveur de plus de contrôle et de précision (ex. des scénarios de référence plus spécifiques localement, ou l'évaluation des standards eux-mêmes par des instances chapeau). Ces aspirations côtoient les craintes de démultiplier les instances de contrôle,

dans un marché déjà complexe à lire, et qui suggèrent plutôt quelques étalons de mesure de la qualité des crédits, ou en d'autres termes un code du carbone unique pour tous les types de projets.

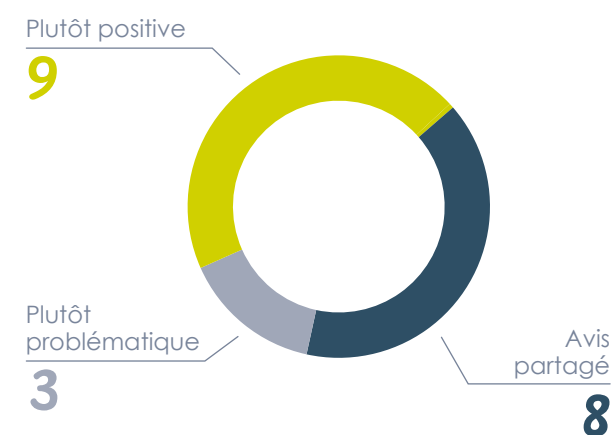
Plus de qualité peut également se traduire par la valorisation et la promotion de projets communautaires et à co-bénéfices sociaux et environnementaux. Ceci, au même titre que la transparence, peut contribuer à attirer un soutien plus fort à ce marché et à enclencher des dynamiques plus positives (y compris médiatiques), plus collectives (dimension que le concept de « contribution » met davantage en avant que « compensation ») – et ainsi d'ouvrir la voie à un engagement plus élevé du côté des porteurs de projet, car les solutions qui participent efficacement à lutter contre le réchauffement climatique sont coûteuses.

Enfin, outre les efforts à poursuivre en matière de pédagogie (ex. sur les cahiers des charges des labels) et de communication (mise en avant de projets qui marchent...), certains opérateurs évoquent des pistes pour stimuler davantage de financements : des avantages économiques (fiscaux, comptables) pour les entreprises, ou alors l'extension de mesures de contribution obligatoires à d'autres secteurs que l'aérien.

Les opérateurs ont également été interrogés sur les mesures susceptibles d'améliorer cette efficacité.

Cadre de certification européen

Concernant le projet de cadre européen de certification carbone (CRCF) : est-ce selon vous une perspective plutôt positive ou plutôt problématique pour le Marché Volontaire du Carbone ?



Les opérateurs voient généralement d'un œil favorable le projet de cadre de certification de l'UE relatif à la séquestration du carbone, même si la plupart le considère avec prudence.

Du côté positif, plusieurs opérateurs pensent que ce cadre peut certainement renforcer la confiance en contribuant à standardiser les pratiques autour des crédits carbone, ce qui devrait stimuler le marché. L'harmonisation des pratiques et la création d'un registre transparent sont vues comme des avantages majeurs, qui pourraient faciliter des financements plus rapides et importants.

Du côté négatif, des préoccupations s'expriment concernant la complexité administrative accrue et de nouveaux obstacles pour les parties prenantes. La pression sur les prix des crédits – si l'écart devient encore plus important avec des projets peu coûteux posent également des risques économiques : cela pourrait par exemple défavoriser les projets basés sur la nature par rapport à ceux basés sur la technologie. Il existe également des inquiétudes sur la manière dont les spécificités nationales, comme celles de la filière forestière française, seront prises en compte. Enfin, des interrogations sont soulevées sur l'impact que ce cadre pourrait avoir sur les projets déjà en place et sur la dynamique actuelle du marché.

Typologie et attentes des financeurs

Motivations des financeurs

Interrogés sur les raisons principales de leurs clients pour intervenir sur le marché carbone, les opérateurs rapportent les éléments suivants :

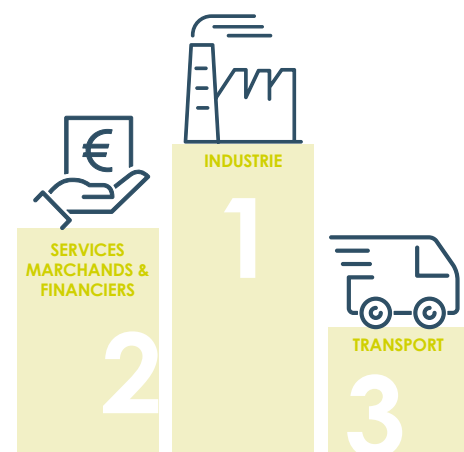
- En tout premier lieu, **des démarches découlant de la réalisation d'un bilan carbone**, avec la volonté d'agir au regard de leurs émissions résiduelles (en référence éventuellement à un budget ou un prix carbone interne). Une cohérence avec sa chaîne de valeur est parfois recherchée pour l'organisation (ex. zones géographiques de ses activités, lien avec l'agriculture pour l'industrie alimentaire). Cette politique peut s'inscrire dans le cadre d'objectifs net zéro ou d'une stratégie RSE plus large (incluant par exemple la biodiversité), et parfois dans une optique de reporting extra-financier (ex. DPEF).
- Les objectifs d'image et de communication arrivent en deuxième place, sur leur action pour la neutralité carbone mais avec le souhait de mettre en avant d'autres bénéfices : environnementaux (ex. restauration de la nature), sociaux (ex. soutien aux communautés des pays en développement) – et un accent pour plusieurs concernant l'impact local sur leur territoire (parfois en réaction aux incertitudes du marché international). À contrario, la peur du greenwashing incite certains clients à la prudence (ex. éviter certains secteurs comme la forêt).
- Un autre enjeu fréquemment rapporté est **celui de la conformité** : règles dans les appels d'offres (notamment publics et d'autres donneurs d'ordre importants), souhait de conserver certaines certifications (type ACA) ;
- Une part (minoritaire) de clients est concernée par **des obligations réglementaires** (ex. secteur aérien) ; peuvent être cités aussi les établissements publics (circulaire ministérielle incitant à compenser les trajets aériens des agents).
- Quelques opportunités sont mentionnées plus ponctuellement, d'associer une action de décarbonation à un événement, un projet particulier, ou de l'intégrer dans une offre commerciale.

Origine des clients entreprises

Interrogés pour la première fois sur ce point, seuls 2/3 des opérateurs ont pu fournir une réponse (parfois partielle).

Il en ressort une assez grande diversité des secteurs représentés, les activités les plus citées étant l'industrie (automobile, aéronautique et spatial, chimie et pharmacie...), les services marchands et financiers (finance et assurance, tourisme, commerce) et le transport (aérien, routier, ferroviaire).

Il est intéressant en outre de noter que près de la moitié des opérateurs répondants (13 sur 27) déclarent que certains de leurs financeurs (acquis ou en cours de contractualisation) sont concernés par les obligations réglementaires issues de la loi « Climat et résilience ».



Critères des choix des crédits

Comme l'an dernier, 8 critères ont été soumis aux opérateurs pour qu'ils estiment lesquels sont les plus déterminants à l'achat pour leurs clients : prix de la tonne, co-bénéfices, certification, âge et nature du projet, localisation du projet, transparence dans le suivi des crédits, transparence

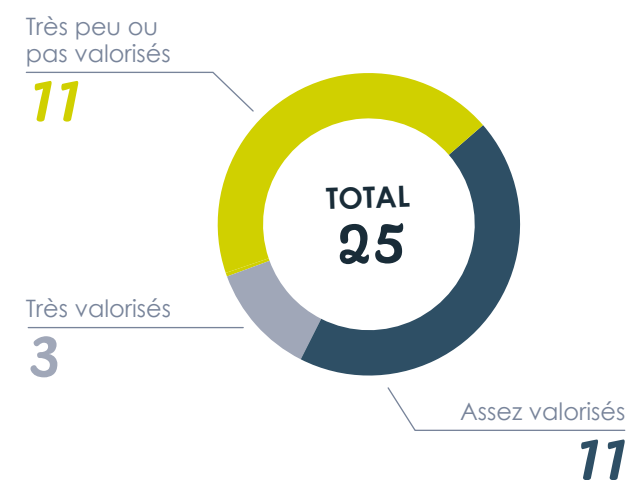
dans l'utilisation des revenus. Pour la majorité des opérateurs, le facteur décisif pour les financeurs reste le prix par tonne. Toutefois, la localisation du projet et les co-bénéfices (presque au même niveau) gagnent en importance et suivent de près. Le trio de tête reste donc inchangé :



Prise en compte des co-bénéfices des projets

Selon vous, dans quelle mesure les co-bénéfices des projets de contribution carbone sont-ils valorisés sur le marché ?

(Les co-bénéfices concernent les autres externalités positives écologiques ou sociales des projets de contribution carbone.)



Par rapport à l'année dernière, on observe une augmentation du nombre de répondants estimant que les co-bénéfices sont insuffisamment valorisés.

Cet apparent paradoxe semble donc se poursuivre : d'un côté, les co-bénéfices sont de plus en plus attendus sur les projets carbone, notamment pour attirer les financeurs et renforcer la valeur des projets – voire rendre possible le soutien d'initiatives non aisément éligibles à la finance carbone classique. Toutefois, la mesure et la vérification de ces autres impacts positifs soulèvent de grands défis, ce qui freine leur traduction dans le prix des crédits carbone. L'intégration de ces co-bénéfices est également perçue comme complexe et coûteuse, ce qui peut alourdir la charge administrative et décourager certains porteurs de projets. Malgré leur importance croissante, ces différents aspects théoriques et pratiques freinent leur pleine adoption et valorisation sur le marché.

Profil et pratiques des opérateurs

Modèle d'affaires

Le terme « opérateurs » recouvre en pratique des réalités diverses, avec une pluralité de services (mandat, audit, développement de méthodes, préfinancement, conseil en stratégie RSE...) proposés ou pas par les acteurs du MVC. Il n'y a donc pas réellement de profil-type en matière de modèle économique, néanmoins on peut indiquer ici quelques caractéristiques moyennes, telles qu'issues des réponses au questionnaire.

La vente de crédits carbone représente en moyenne

60%

du chiffre d'affaires.

Pour la majorité des structures, la vente de crédits carbone représente une part significative de leurs revenus (jusqu'à 100%), bien que l'importance relative de cette activité varie fortement d'une organisation à l'autre.

La part moyenne reversée aux porteurs se situe à

75%

du prix de vente.

Concernant la proportion du prix de vente des crédits carbone reversée, les réponses varient significativement (entre 15% et 100%). Cependant cette moyenne haute démontre qu'une part significative des revenus est globalement transférée aux porteurs de projet.

Des mécanismes fréquents de garanties pour les financeurs.

Plus de 2/3 des opérateurs interrogés déclarent proposer à leurs clients un dispositif qui leur apporte une garantie additionnelle sur les tonnes de carbone réelles dont ils pourront se prévaloir. Les méthodes varient (adossement à des projets certifiés internationaux, droit de transfert en cas d'interruption de projet...) mais semblent répondre à une attente croissante des acheteurs.

Certification indépendante

En matière de méthodologies carbone, une dizaine d'opérateurs déclare désormais proposer un système de certification ou labellisation propre, qui est systématiquement vérifié par des tiers indépendants (Bureau Veritas largement en tête).

On peut citer les motivations suivantes **pour le développement de ces normes alternatives** :

- 1 Certaines pratiques (notamment des expérimentations innovantes ou des projets très locaux) ne font pas l'objet de méthodologies dans les standards conventionnels;
- 2 Les standards existants n'apparaissent pas toujours suffisamment robustes pour certaines organisations qui préfèrent introduire des exigences complémentaires;
- 3 Les coûts du processus de certification des standards internationaux sont parfois un obstacle trop important pour les porteurs de projets notamment plus modestes, qui se détournent alors de la finance carbone.

Bilan Carbone

La question a été posée cette année aux opérateurs de leur réalisation (effective ou en projet) d'un bilan carbone de leur propre structure.

La très grande majorité des répondants ont indiqué l'avoir déjà entrepris (au moins partiellement). Dans la plupart des cas, ils indiquent avoir déjà intégré le scope 3, c'est-à-dire d'aller au-delà

des émissions directes et de prendre en compte l'ensemble de leur chaîne de valeur.

Même si la totalité des organisations n'est pas encore engagée, ces réponses reflètent une réelle prise de conscience de l'importance de l'exemplarité des acteurs du secteur sur ce sujet.



Sur la mise en œuvre du Label bas-carbone

Attractivité pour les financeurs



60%

des répondant.e.s considèrent que le fonctionnement du LBC est de nature à suffisamment rassurer les financeurs.

Il est souligné que le portage institutionnel et un fonctionnement transparent apportent une légitimité forte au dispositif, qui permet à la demande de se maintenir. Les aspects techniques étant souvent mal maîtrisés par les financeurs, la pédagogie est une activité essentielle pour les opérateurs ; plusieurs se disent à l'aise pour expliquer le processus et en défendre la rigueur. Ces retours positifs s'associent souvent à quelques points de vigilance : des inquiétudes de leurs clients notamment sur la permanence des résultats – avec des exigences de garanties plus fortes sur le suivi et l'évaluation des projets (dont les co-bénéfices). La plupart mettent ainsi en place différentes mesures complémentaires (échancier, information régulière sur l'avancée des travaux, transparence sur les références utilisées, réserve de sécurité sur la vente de carbone). L'un des principaux freins mentionnés est le manque de suivi des crédits et des financeurs avant l'audit et la reconnaissance des crédits carbone.

Processus méthodologique



5 MÉTHODES

nouvellement publiées ou en cours de consultation/révision depuis l'an dernier

Une dizaine d'organisations répondantes indiquent avoir déjà été partie prenante d'une initiative visant à faire adopter une nouvelle méthode LBC. Leur retour d'expérience est souvent mitigé, concernant notamment le processus d'instruction perçu comme long et complexe, tenant peut-être parfois à l'insuffisance des ressources dédiées. Un autre facteur explicatif réside dans le défi de solliciter toutes les parties prenantes (y compris des spécialistes des marchés carbone, ce qui est important pour éviter des développements hors sol). Certaines difficultés techniques telles que la définition du scénario de référence (parfois caractérisé de manière trop générique) varient selon le type de méthode (reposant par exemple

Pour améliorer la traçabilité et faciliter la valorisation des contributions, il a par exemple été suggéré de créer deux registres (crédits préfinancés et crédits vérifiés) – et plus généralement de renforcer la communication (données digitales, information systématique sur le préfinancement, descriptif précis des projets).

En deuxième lieu, des craintes s'expriment sur la reconnaissance et la bonne intégration du LBC au sein des cadres réglementaires comme la CSRD et des normes internationales (validation par l'ICROA, incertitudes sur le futur label européen).

D'autres aspects problématiques évoqués incluent l'absence de second marché (les financements seraient plus importants s'ils pouvaient être comptabilisés en investissement), ainsi que parfois le flou réglementaire pour allouer des unités de réduction en cas de cumul avec d'autres financements publics.

Enfin, pour faire face aux controverses (issues y compris de positions ambiguës d'organisations comme le SBTi), à l'égard notamment des projets forestiers, plusieurs acteurs appellent à poursuivre collectivement les efforts pour rassurer le marché sur la fiabilité du LBC. Certains appellent le Ministère de la Transition écologique à renforcer ses efforts de « promotion » du Label, évoquant par exemple la possibilité de commander un audit du dispositif.

sur l'intensité carbone plutôt que sur la valeur absolue des réductions). Parmi les points qui freinent l'initiative et la capacité d'évolution rapide du dispositif, sont mentionnés des approches peut-être trop dogmatiques, en particulier sur la démonstration de l'additionnalité, la compatibilité avec des subventions, ou encore le non-empiètement avec d'autres méthodes.

Tout ceci semble refléter une forte crainte de faire apparaître des effets d'aubaine, qui peut résulter dans une paralysie excessive.

Dans ces conditions, certains acteurs indiquent avoir renoncé ou s'être orienté vers d'autres enceintes de certification. D'autres ont fait le choix d'abandonner le développement d'une méthode spécifique (trop coûteux surtout pour une petite structure), mais avoir rejoint les comités techniques d'autres porteurs de méthodes voisines, qui ont pu reprendre des éléments de leurs propositions. L'exigence du dispositif peut ainsi être un facteur de rassemblement des acteurs, et favoriser la mise en place de travaux de co-construction, qui sont rapportés comme très intéressants par certaines organisations répondantes.

Le financement et l'amorçage des projets en pratique

1

Un recours au financement ex ante fortement variable

Interrogés sur la part de leurs projets qui bénéficie d'un financement significatif en amont, les opérateurs témoignent d'une grande hétérogénéité des pratiques. Si la moyenne s'établit à 55%, elle intègre aussi bien des cas où le préfinancement est totalement absent de la politique commerciale, jusqu'à des couvertures ex ante à 100% - mais suivant des modèles très différents. On peut par exemple observer les cas suivants : portage complet par le propriétaire, apport exclusivement sur fonds propres des opérateurs, ou alors majoritairement externe (parfois sur commandes à l'avance, ou avec la volonté de le garantir avant labélisation). Notons que cette notion « d'amont » peut avoir été interprétée de différentes manières (comme avant la labélisation, ou avant les premiers travaux, ou encore avant l'audit). Ce point sera à clarifier dans les prochaines enquêtes. Les obstacles au préfinancement (avant labélisation) incluent notamment le délai et les incertitudes pendant les phases d'instruction (qui peuvent amener des évolutions dans le projet). Il est en revanche facilité pour les projets peu coûteux à la tonne et à gros volumes.

2

Des pratiques de versement aux porteurs très hétérogènes

Là encore, une réelle diversité des pratiques s'est exprimée dans les réponses à la question sur le moment des premiers versements aux porteurs de projet par rapport à la date de labellisation. La question pouvait d'ailleurs s'avérer mal formulée pour certains acteurs, pour qui c'est la réception des travaux de plantation (et non la labellisation) qui est le facteur déclencheur du paiement. 62% des réponses indiquent cependant des versements qui interviendraient directement ou jusqu'à maximum 15 mois après la labellisation. Une minorité d'opérateurs indiquent que les versements peuvent être reçus avant même la labellisation formelle, et une autre minorité rapportent des paiements qui interviennent plus tard dans le projet. Ces réponses illustrent une variabilité dans les processus de financement, dépendant des spécificités des projets et des accords financiers.

3

Un processus de labélisation qui demeure trop lent

Une dernière question portait sur le temps écoulé entre le dépôt et la certification LBC. Une large majorité d'opérateurs (plus de 60%) considère que celui-ci reste un frein à la commercialisation et parfois au démarrage des projets. Certains relèvent des délais d'instruction non respectés par les Directions régionales, qui parfois maîtrisent insuffisamment les sujets et/ou exigent toujours plus de détails, ou encore manquent de règles et références communes. Ceci met à mal le processus de mise sur le marché (impossible d'arrêter un prix viable tant que le tonnage évolue), et augmente également les coûts d'intermédiation, ce qui pénalise beaucoup les petits projets. Certains acteurs notent cependant une amélioration (qui peut dépendre des zones géographiques). Sur ce point, la Direction générale de l'énergie et du climat indique travailler afin de mieux harmoniser les exigences régionales lors de l'instruction.



Conclusion

Cette année encore, de nombreux acteurs nous ont témoigné de l'intérêt qu'ils portent à cet exercice d'enquête, qui s'efforce de proposer une lecture du fonctionnement et de l'évolution du marché de la contribution carbone volontaire en France. Son écosystème, avec sa multitude d'opérateurs, de labels et de types de projets, peut en effet être complexe à naviguer. Nous espérons le rendre plus lisible grâce aux données collectées et retraitées ici.

ATTENTION !

Il est important de rappeler que cette étude ne prétend pas recenser de manière exhaustive le nombre de crédits échangés en 2023. Son objectif est plutôt d'analyser, à partir des réponses recueillies, les principales caractéristiques des crédits vendus (comme le type de projet, la localisation, la certification, et le prix) et d'en dégager des tendances pertinentes. Cependant, ce questionnaire est basé sur des déclarations volontaires, et aucune vérification des données fournies n'a été effectuée. Par ailleurs, bien que des mesures aient été prises pour éviter le double comptage, ce risque n'est pas totalement absent.

Les réponses à la présente enquête ont inclus de nouvelles suggestions et demandes, par exemple de questions plus précises sur les modalités de financement, mais surtout de mettre davantage en lumière d'autres cadres normatifs du carbone et leurs caractéristiques, voire d'autres instruments de mesure d'impact (ex. plastique, biodiversité...). Et peut-être de proposer des exemples de projets pour rendre les explications plus concrètes. Merci pour toutes ces idées, que nous nous efforcerons d'utiliser pour le prochain État des Lieux.

Enfin, certain.e.s ont exprimé l'intérêt que l'écosystème du MVC, dynamique et assez aligné en termes de valeur, se regroupe davantage pour développer des actions communes. C'est également une source d'inspiration pour l'action d'InfoCC dans les années à venir!



Structures participantes

Pour plus de détails sur les opérateurs français de la compensation carbone (offres, zones couvertes et type de projets pris en charge), rendez-vous sur notre [annuaire en ligne](#).

Vous vendez des crédits carbone et souhaitez participer à notre prochain état des lieux ? Contactez-nous par mail à l'adresse : contact@info-cc.com



INFO COMPENSATION CARBONE

GERES - 2 cours Foch
13400 AUBAGNE

Tél. : 04 42 18 31 80

Fax : 04 42 03 01 56

contact@info-cc.com

info-compensation-carbone.com

Titre du document

*État des lieux 2024 de la contribution
carbone vue de France*

Rédaction

» Nadia Trainar
*Responsable du dispositif Info Contribution
Neutralité Carbone*

» Andras Prosper
*Animateur plateforme Info Contribution
Neutralité Carbone*

Mise en page

Patte Blanche